



1040000 Commission paritaire de l'industrie sidérurgique

Mobilité 2

*La CCT mentionnée ci-après peut être consultée sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>*



Mobilité

CCT du 04 décembre 2015 (131058)

Accord sectoriel du 04 décembre 2015 dans la sidérurgie – ouvriers – 2015- 2016

Chapitres 1, 8, 13

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016